

# Guide

## FILMS

### *La Banque mondiale en procès*

Les gens affluent dans la cour d'une concession de Bamako, où un étonnant procès a lieu. Un tribunal de fortune juge la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour délit d'appauvrissement du continent africain. C'est la trame du film d'Abderrahmane Sissako, *Bamako*. Les témoins défilent à la barre : paysans, fonctionnaires, intellectuels, dont Aminata Traoré. Deux authentiques avocats du barreau de Paris, William Bourdon pour la partie civile et Roland Rappaport pour la défense, s'affrontent dans une joute oratoire haute en couleur.

ABDERRAHMANE SISSAKO. *Bamako*, production Denis Freyd et Abderrahmane Sissako, 2006.

### *Les dessous d'un projet de loi*

Plus helvétique tu meurs. Dans un couloir du Parlement fédéral à Berne, Jean-Stéphane Bron enregistre les témoignages de six parlementaires chargés de concocter un projet de loi sur le génie génétique. Après son succès éclatant en Suisse, ce documentaire a reçu un bon accueil en France, où l'on est pourtant peu familier avec le génie démocratique helvétique.

JEAN-STÉPHANE BRON. *Le génie helvétique*, production Robert Boner, 2003.

## DROITS

### *La Cour européenne de justice*

Un manuel pour mieux exploiter les marges de manœuvre de protection de l'environnement qu'offrent les institutions européennes. Cela existe, c'est le *Guide citoyen des voies de recours au niveau européen* que publie l'association Bankwatch.

Ce document très pédagogique explique le fonctionnement et livre les expériences de différentes associations avec sept mécanismes de



Scène de rue à Bamako

recours : la Commission des pétitions du Parlement européen, le Médiateur européen, la Commission des communautés européennes pour non-respect du droit communautaire, le Comité d'examen du respect de la Convention d'Aarhus, la Cour européenne de justice, la Convention de Berne et l'Office européen de lutte antifraude. La plupart des exemples cités dans le rapport de Bankwatch émanent d'associations de protection de l'environnement de nouveaux pays membres de l'Union européenne, très friandes des garanties juridiques qu'offre l'Union.

[www.bankwatch.org](http://www.bankwatch.org)

### *Arrêt d'une autoroute en Pologne*

Bel exemple de la ténacité des associations de pays de l'Europe de l'Est. Des associations polonaises ont réussi à dérouter les bulldozers en appelant Bruxelles à la rescousse. Le Gouvernement polonais a annoncé début septembre qu'il arrêterait la construction de l'autoroute de la Baltique en attendant la décision de la Cour européenne de justice.

Cette section autoroutière doit s'intégrer au réseau transeuropéen de la Via Baltica reliant la Finlande et les pays Baltes à d'autres pays majeurs de l'UE en passant par Varsovie, Berlin et Budapest. En contournant les villes de Bialystok et Augustow, au nord-est de la

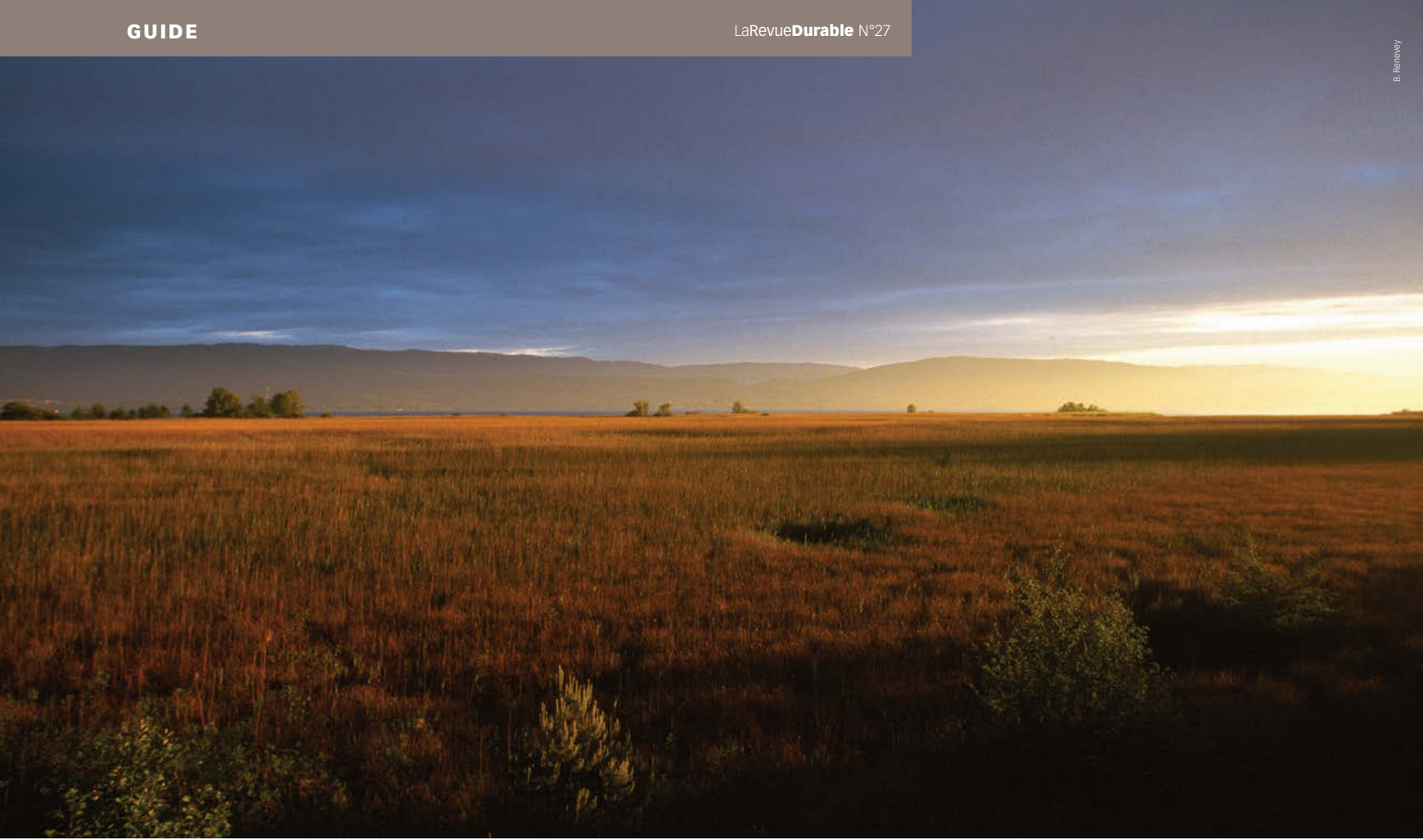
Pologne, ce projet traverserait plusieurs sites protégés par la directive Natura 2000 : la vallée de la Rospuda, la forêt vierge de Knyszynska et la dernière réserve de bisons européens, les parcs nationaux de Biebrza et de la Narew.

Les associations de protection de l'environnement n'ont cessé d'envoyer à la Commission des pétitions du Parlement européen pour lui demander d'intercéder en leur faveur depuis 2005. En mars 2007, la Commission européenne s'est enfin décidée à porter plainte contre la Pologne devant la Cour européenne de justice. La décision de la cour est attendue pour dans deux ans.

[www.viabalticainfo.org](http://www.viabalticainfo.org)

### *Arrêt d'une autoroute en Espagne*

En Espagne, les écologistes n'ont pas eu besoin de s'en remettre à la Cour européenne pour arrêter l'autoroute Toledo-Ciudad Real-Córdoba. Le 31 mai, le Ministère de l'environnement a publié un avis négatif qui enterme définitivement ce projet. Depuis que le projet d'autoroute avait été évoqué voilà neuf ans, les associations l'ont féroce ment combattu parce qu'elle aurait empiété sur sept zones protégées par la directive Natura 2000. Des zones cruciales à la survie de l'aigle impérial ibérique (*Aquila adalberti*) et le lynx ibérique (*Lynx pardinus*), espèce de félin le plus menacé de la planète.



### Loi efficace

Les populations d'au moins vingt oiseaux parmi les plus rares du Royaume-Uni ont augmenté de 50 % à 75 % grâce à des mesures de conservation prises dans l'Europe entière, conclut un projet de recherche en cours depuis vingt et un ans. Des oiseaux extrêmement rares tels que les butors, la fauvette pitchou et le milan royal et de nombreux autres oiseaux à travers l'Europe ont été sauvés de l'extinction.

Les chercheurs, qui ont utilisé les données fournies par des scientifiques et des ornithologues amateurs, pensent que la législation européenne sur la conservation introduite en 1979 est en grande partie responsable de cette augmentation. Les oiseaux couverts par les lois s'en sont significativement mieux tirés que les autres, indique le journal Science du 10 août, mais les oiseaux non protégés ont aussi bénéficié des séries de mesures légales.

### La convention d'Aarhus

Pour suivre l'application de la Convention d'Aarhus en Europe, connaître des initiatives intéressantes de la société civile sur l'accès à l'information sur l'environnement, ce site (uniquement en anglais) est indispensable :

<http://aarhusclearinghouse.unece.org>

### RESSOURCES POUR LES JURISTES

Le juriste ou le praticien qui souhaite se tenir au courant de l'évolution du droit de l'environnement peut, en Suisse, s'en remettre à la revue *Droit de l'environnement dans la pratique*, qui paraît huit fois par an. Son éditeur, l'Association pour le droit de l'environnement, est aussi la meilleure source pour se renseigner sur les formations continues en droit de l'environnement.

[www.vur.ch](http://www.vur.ch)

En France, *Droit de l'environnement*, revue d'actualité juridique, suit chaque mois la réglementation et la jurisprudence sur l'environnement industriel, l'aménagement du territoire et la protection de la nature.

[www.environnement-online.com](http://www.environnement-online.com)

Le Réseau juridique de France nature environnement offre un service de consultation juridique aux associations membres de la fédération. Pour se tenir à jour sur les questions de droit de l'environnement pertinentes pour les associations. Pour tout renseignement :

[juridique@fne.asso.fr](mailto:juridique@fne.asso.fr)

Tél. : + 33 (0)2 43 87 81 77

Fax : + 33 (0)2 43 24 93 66

### ANNIVERSAIRE

Le Protocole de Montréal est une source d'espoir pour la couche d'ozone et l'environnement global. Ce traité international, qui régleme la production et l'utilisation des substances nuisibles pour la couche d'ozone, est l'un des seuls à bien fonctionner. Pour les vingt ans de sa signature, les délégués de 190 pays réunis à Montréal ont constaté à l'unisson le succès des mesures prises : la production des CFC (chlorofluorocarbures), notamment utilisés dans les aérosols et les systèmes de réfrigération, a été stoppée à des coûts modiques. Si tout va bien, la couche d'ozone pourrait retrouver son niveau de 1980 vers 2055. Avec en prime une réduction de l'effet de serre, puisque les substances qui détruisent la couche d'ozone sont de puissants gaz à effet de serre. ■